

## AVIS DE MARCHÉ

### **Section I. Pouvoir adjudicateur**

#### **I.1 Nom et adresse**

**TERRITOIRE - Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna**

BP 16 - Havelu - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 27 27

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### **I.2 Obtention du dossier**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct à l'adresse suivante:

<http://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### **I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le point de contact susmentionné

#### **I.4 Type de pouvoir adjudicateur**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

#### **I.5 Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

### **Section II. Objet de la consultation**

#### **II.1 Étendue du marché :**

Travaux de réhabilitation de la toiture du hangar du quai de Mata'Utu

Référence : 2025-T-AO-64-SAMPPB

#### **II.2 Type de marché :** Marché public de travaux

#### **II.3 Codes CPV Principaux :**

Code CPV	Objet
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
45430000-0	Travaux de revêtement de sols et de murs

#### **II.4 Lieu de livraison :** Quai de Mata'Utu – 98600 île de Wallis

#### **II.5 Informations sur les lots :**

Les prestations sont réparties en trois lots :

Lots	Objet
1	Mise en sécurité de la toiture - Charpente – Gros œuvre et peinture
2	Électricité
3	Plomberie

Le candidat pourra soumissionner pour un ou plusieurs lots.

✓ **Le lot n°1 comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :**

Tranches	Objet
Ferme	Réhabilitation de l'ensemble de la couverture de l'ensemble du hangar du quai avec rehaussement de la charpente d'une travée (travée n°1)
Optionnelle 1	Rehaussement de la charpente des quatre autres travées (travées 2 à 5)
Optionnelle 2	Fourniture et pose d'une échelle à crinoline

En cas de non-affermissement des tranches optionnelles, le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité de dédit, ni d'attente.

## **II.6 Critères d'attribution :**

Critère Prix : 50 points

Valeur technique : 45 points

Délai de livraison : 5 points

## **II.7 Variantes/PSE :**

Les soumissionnaires peuvent présenter des variantes à leur initiative notamment sur la nature des matériaux des pannes de couverture.

Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales du CCTP. Le candidat qui présente une variante devra préciser sur quels éléments du CCTP porte la variante.

**La présentation d'une offre de base est obligatoire.** Dans le cas où, le candidat ne présente uniquement une offre variante celle-ci ne sera pas analysée.

Aucune PSE.

## **II.8 Modalités de financement :**

Le règlement des comptes est décrit à l'article 7.4 du CCAP.

**II.9 Visite du site :** Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter le site.

Les visites sur site se feront avec Vincent PEGORARO, conducteur d'opérations ingénierie publique et, seront sur prise de rendez-vous soit :

- le mardi 28 janvier 2026 après-midi,
- le vendredi 30 janvier 2026 après-midi.

### Contacts

Numéro de téléphone : 82.11.06

Adresse électronique : [vincent.pegoraro@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:vincent.pegoraro@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

**L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée.**

## **Section III. Procédure**

### **III.1 Type de procédure**

Le présent marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions du décret 57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

La présente procédure fait l'objet d'une relance suite à une procédure classée sans suite.

**III.2 Date limite de réception des offres : JEUDI 12 FEVRIER 2026 à 11h30 (heure de Wallis)**

### **III.3 Dépôt de l'offre :**

La transmission électronique des plis se fera uniquement sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire

(même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

#### **III.4 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Section IV. Renseignements complémentaires**

#### **IV.1 Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie

BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : [greffe.ta-noumea@juradm.fr](mailto:greffe.ta-noumea@juradm.fr)

#### **IV.2 Date d'envoi du présent avis : 31 décembre 2025**